

## **Cancérologie - Des guichets mis en place partout au Québec pour optimiser l'accès à l'investigation**

**3 juin 2022, 10 h 47**

Publié par : [Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux](#)

QUÉBEC, le 3 juin 2022 /CNW Telbec/ - Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, annonce qu'un projet de coordination de l'investigation en cancérologie sera mis en place. Il permettra d'optimiser l'accès à l'investigation des cancers. Ce projet sera réalisé grâce à un investissement de 11,2 millions \$ qui provient des travaux réalisés par l'Institut de pertinence des actes médicaux (IPAM).

Chacun des 28 établissements du réseau de la santé et des services sociaux détenant une mission et un programme de cancérologie mettra en place un processus de coordination et un guichet d'investigation. Ces guichets permettent de suivre l'utilisateur dès la référence en spécialité pour une suspicion de cancer jusqu'au diagnostic définitif. Certains établissements ont d'ailleurs déjà mis en place des guichets d'investigation, principalement en cancérologie pulmonaire, ce qui s'est révélé une pratique exemplaire.

L'utilisateur sera ainsi pris en charge dès la référence en spécialité pour une suspicion de cancer jusqu'au diagnostic définitif, selon des algorithmes établis par les équipes cliniques. L'équipe du guichet d'investigation en cancérologie s'assure, en plus de la coordination de l'investigation, de l'évaluation et de l'accompagnement de la clientèle, d'une référence au bon intervenant en temps opportun, de même que de la surveillance systématique des délais pour chaque patient tout au long de cette étape de la trajectoire de soins.

Les résultats anticipés sont, notamment :

- une diminution des délais pour l'obtention d'un diagnostic ;
- la pertinence des examens prescrits ;
- une meilleure coordination du continuum de soins pour les patients ;

- la satisfaction à la fois de la clientèle, qui bénéficie d'un accès plus facile à l'équipe qui assure la prise en charge, et des cliniciens, qui peuvent mieux suivre où est rendu leur patient dans le processus d'investigation.

**Citation :**

« L'attente d'un diagnostic de cancer peut avoir des conséquences importantes et peut causer une grande inquiétude chez les patients. La mise en place des guichets d'investigation permettra de diminuer le délai entre le premier symptôme et l'obtention du diagnostic, pour une prise en charge plus précoce. Chaque Québécois et Québécoise doit avoir accès à des soins spécialisés en temps opportun. Car pour ceux et celles qui attendent, avoir accès à des soins dans des délais raisonnables passe avant tout. Je remercie l'ensemble des équipes pour leur expertise essentielle et leur accompagnement auprès des patients et de leurs proches. »

*Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux*

« L'IPAM est fier de contribuer à améliorer la fluidité des services en oncologie. Ce projet permettra notamment d'émettre un diagnostic plus rapidement, et ce, au plus grand bénéfice des patients. De plus, il contribue à une utilisation optimale des plateformes techniques grâce à une vision globale des besoins des patients et des capacités du réseau. »

*Jacques Cotton, président de l'Institut de pertinence des actes médicaux*

« Aujourd'hui, ce sont les patients en attente d'un diagnostic de cancer qui sont au cœur de l'annonce de ce projet. Améliorer l'accès à une investigation poussée et une détection précoce des cancers est un progrès bénéfique à la fois pour les patients en attente d'un diagnostic de cancer, mais également pour les médecins en mesure de suivre de près le cheminement clinique de leur patient. Un accès adéquat et amélioré à la médecine spécialisée pour tous les Québécois et Québécoises est une de nos grandes priorités en tant que médecins spécialistes. Ce gain pour les patients illustre bien l'utilité des travaux qu'effectue la FMSQ en collaboration avec l'IPAM et le gouvernement. »

*Le docteur Vincent Oliva, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec*

## Faits saillants :

- Le guichet d'investigation pourra couvrir un ou plusieurs sièges de cancer spécifiques, selon les volumes de référence, le niveau de spécialisation de chaque établissement et les ressources disponibles. Les quatre sièges de cancer les plus fréquents au Québec, soit poumon, sein, colorectal et prostate, seront visés dans un premier temps, mais d'autres seront aussi considérés. Pour les établissements ayant déjà un ou des guichets d'investigation, le projet permettra d'élargir l'offre de service à de nouvelles clientèles ou d'optimiser les guichets existants.
- Le projet se déroulera jusqu'au 31 mars 2024. Le financement à plus long terme sera conditionnel à une évaluation favorable de l'IPAM confirmant le succès du projet.
- Ce projet s'ajoute à d'autres projets majeurs provenant de sommes récupérées de l'enveloppe de rémunération des médecins spécialistes, pour un total de plus 25 millions \$ de sommes réinvesties :
  - Cliniques de suivis interprofessionnelles pour les maladies chroniques en endocrinologie (227 363 \$) ;
  - Pertinence des consultations en médecine spécialisée aux urgences ainsi que les demandes d'investigation en imagerie médicale (1 344 596 \$) ;
  - Unité d'analyse de pertinence pour les actes à faible valeur ajoutée à l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) (1 502 006 \$) ;
  - Planification de développement des Centres de répartition des demandes de services en imagerie médicale (CRDSi) (528 944 \$) ;
  - Développement de cliniques intégrées pour le suivi des grossesses normales (664 996 \$) ;
  - Réduction du fardeau de l'évaluation préopératoire (748 460 \$) ;
  - Prise en charge de la clientèle gériatrique de la trajectoire de cardiologie interventionnelle pour l'implantation valvulaire aortique par cathéter (TAVI) (1 101 540 \$) ;
  - Continuum douleurs chroniques (5 541 282 \$) ;
  - Grossesses à risque élevé (GARE) : suivi à domicile en télésanté (2 121 886 \$).
- Rappelons que l'IPAM a pour mission de recadrer, tel qu'énoncé dans le protocole d'accord intervenu entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), certains actes médicaux à faible valeur ajoutée. L'IPAM soutient des réinvestissements pour

moderniser la pratique médicale des médecins spécialistes et accroître l'accès à la médecine spécialisée pour les citoyens du Québec.

**Lien connexe :**

Le détail des projets de l'IPAM est disponible à l'adresse suivante : [ipam.ca/Réinvestissements](http://ipam.ca/Réinvestissements) .

 Consulter le contenu original  
: <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/June2022/03/c2446.html>